

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée de la consultation publique de la Municipalité de Sainte-Clotilde

Assemblée de consultation tenue le 22 avril 2025 à compter de 18h30, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde et portant sur le projet de règlement intitulé :

Projet de Règlement numéro 471-08 relatif règlement de zonage

Sont présents : M. Guy-Julien Mayné, Maire, M. André Perrault, Conseiller district 2, M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4, M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

Sont absents : M. François Bardeau, Conseiller district 1, M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5, M. William Lalonde Conseiller district 3

Est également présente : La secrétaire d'assemblée Mme Laurie-Anne Riendeau en remplacement de Mme Natacha Jodoin, Directrice générale et greffière-trésorière

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18h30, M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte et invite la directrice générale à présenter le projet de règlement soumis à la consultation publique.

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un secrétaire d'assemblée vu l'absence de la Directrice générale pour la consultation publique du 22 avril 2025, il a été convenu de nommer Laurie-Anne Riendeau;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST
PROPOSÉ PAR MARCEL TREMBLAY
APPUYÉ PAR ROBERT ARCOITE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Laurie-Anne Riendeau soit nommée secrétaire d'assemblée pour la consultation publique du 22 avril 2025.

ADOPTÉE

2. CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT

La secrétaire d'assemblée présente le responsable du département de l'urbanisme William Boisclair qui détaille le projet de règlement numéro 471.08 relatif règlement de zonage.

Le maire invite les citoyens à soumettre leurs questions, or aucun citoyen n'est présent.

La Municipalité n'a reçu aucune question ni aucun commentaire de la part de ses citoyens à la présente séance de consultation publique, comme mentionné dans l'avis publique donné sur le sujet le 3 avril 2025.

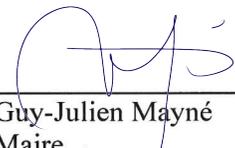
3. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après avoir procédé à la présentation du projet de règlement, le maire déclare la levée de la présente assemblée publique de consultation à 18h40.

PAR CONSÉQUENT, IL EST :

**PROPOSÉ PAR ANDRÉ PERRAULT
APPUYÉ PAR ROBERT ARCOITE**

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



Guy-Julien Mayné
Maire



Laurie-Anne Riendeau
Secrétaire d'assemblée

ADOPTÉE